

# Compte-rendu – Comité du projet agrivoltaïque de Courgeac

---

Comité de projet ayant eu lieu le 10 juin 2025.

À 20h à la Mairie de Courgeac, 304 route du Maréchal-Ferrant, 16190.

## Objectif de la réunion

Réunion organisée dans le cadre du comité de projet, conformément à l'article R211-7 du Code de l'énergie. Elle intervient environ 6 mois avant le dépôt du permis de construire.

Objectifs :

- Informer les élus de l'avancement du projet
- Présenter les retours de la permanence publique tenue plus tôt dans la journée
- Recueillir les recommandations et observations des parties prenantes locales
- Préparer la version finale de l'implantation en vue des études définitives

## Personnes présentes :

### Participants :

Sébastien PIOT, Maire de la commune de Courgeac

Francis GALTEAUD, adjoint au maire de la commune de Courgeac

Aurélie MENARD, chargée de mission transition écologique à la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne

François SERVANT, Maire de la commune de Deviat

Pascal DELPECH, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de Nonac

Julien CAUMON, journaliste Charente Libre

### Porteurs de projet :

Oliver FECHTMANN, exploitant agricole et porteur du projet agrivoltaïque

Antoine CHAPPERT, directeur Recurrent Energy France

Lucas OMEZ, chef de projets solaires Recurrent Energy France

Excusés :

Alain MIKLASZEWSKI, Maire de la commune de Saint-Martial

Maguy BLANCHARD, Maire de la commune de Nonac

Jean-Michel BOLVIN, Maire de la commune de Montmoreau

Jean-Yves AMBAUD, Président la communauté de communes Lavalette Tude Dronne

## 1. Introduction

Recurrent Energy rappelle le cadre légal du comité de projet et son articulation avec la permanence publique d'information qui s'est tenue le même jour. La volonté de Recurrent Energy est de co-construire le projet avec le territoire, en amont du dépôt de Permis de construire.

Les participants demandent un retour sur la permanence publique d'information menée plus tôt dans la journée (de 16h à 19h). Recurrent Energy fait part des échanges, de la présence d'habitants concernés par des enjeux de co-visibilité, dont une partie avait été rencontrée l'année précédente afin de constater de ces enjeux et de prendre en considération leurs demandes. Des membres d'associations n'habitant pas la commune étaient également présents, en opposition à l'agrivoltaïsme. Recurrent Energy a pu présenter l'avancée de l'implantation et récoltée les observations des habitants. Leurs remarques seront prises en compte dans les mesures paysagères associées afin de limiter au maximum les potentielles co-visibilité et insérer le projet dans l'environnement paysager.

## 2. Présentation de Recurrent Energy

Présentation du groupe Recurrent Energy, de son ancrage territorial en France, et de son expertise en projets agrivoltaïques. Antoine Chappert et Lucas Omez rappellent la force du groupe Canadian Solar, fabricants de panneaux solaires. Recurrent Energy constitue la filiale du groupe dédiée au développement et à l'exploitation des projets. Le groupe possède ainsi une expertise de l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production de panneaux solaires à l'exploitation des centrales.

Cette maîtrise lui confère une force d'innovation et d'adaptabilité, mise au service de projets agrivoltaïques en France. Une équipe française constituée de différents pôles accompagnent le développement de projets concertés localement.

Recurrent Energy rappelle le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit un projet agrivoltaïque, qui doit répondre à plusieurs services et respecter les différentes réglementations associées tel que le décret APER du 8 avril 2024.

### 3. Genèse du projet

M. Fechtmann explique qu'il est à l'initiative du projet. Il a contacté lui-même plusieurs développeurs (6 au total) et a choisi Recurrent Energy pour leur sérieux et leur vision commune sur l'articulation entre projet agricole et énergétique.

Recurrent Energy explique qu'ils ont alors pris contact rapidement avec la mairie de Courgeac pour leur présenter leur volonté de poursuivre des investigations sur les terrains de M. Fechtmann, et M. Galteaud détenant des parcelles adjacentes.

Le conseil municipal de Courgeac a exprimé son intention de valoriser des parcelles municipales adjacentes d'un ancien terrain de foot aujourd'hui inutilisé et plus en état de fonctionnement. La commune souhaitait étudier la possibilité d'installer un projet photovoltaïque au sol sur ces terrains, en parallèle des investigations sur le projet agrivoltaïque.

Recurrent Energy présente une cartographie des surfaces initiales à l'étude, représentant une surface totale de 77.6 hectares pour une puissance initiale estimée de 25 MWc.

### 4. Etudes environnementales et paysagères du projet

Recurrent Energy présente les résultats des études environnementales et paysagères dont les inventaires ont été menés de janvier 2024 à février 2025.

Recurrent Energy détaille ensuite les différents enjeux environnementaux et paysagers identifiés, ainsi que la localisation des zones de co-visibilités ayant mené à des rencontres avec des riverains en avril 2024 pour constater des éventuels impacts du projet.

### 5. Impacts sur l'implantation

Recurrent Energy étaye les prescriptions du SDIS 16 en matière d'accès et de sécurité sur des parcs photovoltaïques et les zones soumises à Obligation Légale de Débroussaillage (OLD).

Les participants demandent des détails sur les possibilités présentées par Recurrent Energy de conserver des îlots de végétation.

Ces prescriptions et zonages, couplés aux enjeux environnementaux et paysagers identifiés, conduisent à un évitement de plus de 35 hectares de la zone d'étude initiale pour conserver uniquement la zone B de 42 hectares. Les parcelles municipales seront traitées à part.

## 6. Dimension agricole du projet

M. Fechtmann présente son exploitation agricole consacrée à l'élevage d'ovins d'ornement et d'un atelier porcin. Un échange avec les participants du comité permet à M. Fechtmann de préciser la conduite de son élevage et les méthodes de valorisation de ces ateliers de production.

Recurrent Energy présente ensuite les différentes études agricoles nécessaires pour un projet agrivoltaïque, qui conduiront à la définition d'un design et d'un itinéraire technique adapté. Recurrent Energy présente le design de l'installation généralement utilisée pour l'activité ovine sous système agrivoltaïque, avec l'utilisation de panneaux trackers suivant la trajectoire du soleil d'est en ouest, apportant un ombrage diffus et homogène. L'angle de rotation est bridé à 29 degrés afin de garantir une hauteur au point bas de 1.52 m en présence des ovins. Les panneaux sont espacés de 10 à 12 m pour s'adapter aux travaux mécaniques.

## 7. Solution technique proposée

Recurrent Energy présente les choix d'implantation conformes aux exigences agricoles, environnementales, paysagères et incendie.

Sur cette implantation en cours, 26 hectares sont consacrés à l'installation agrivoltaïque pour une puissance estimée à 12 MWc.

Les participants demandent de préciser la légende de l'implantation présentée ainsi que le raccordement prévu. Recurrent Energy détaille l'implantation et indique que plusieurs possibilités de raccordement sont étudiées, notamment sur le poste source de Chavenat car le poste des Perrotins n'est raccordé que par RTE. Sur ce projet, une solution de raccordement par Enedis est envisagée.

Un point est fait sur les parcelles municipales concernées par un projet photovoltaïque au sol d'environ 1 MWc. Recurrent Energy souhaite soumettre une étude au cas par cas pour cette installation. La zone est soumise à OLD.

Le maire de Courgeac rappelle la volonté de la commune de valoriser ces parcelles aujourd'hui inutilisées et anthropisées.

Recurrent Energy présente les étapes clés du projet et les démarches de concertation menées. Les études sont encore en cours et un dépôt de demande de permis de construire est prévu pour décembre 2025. L'instruction devrait se mener sur l'année 2026, pour une mise en service prévisionnelle en 2028.

## 8. Retombées sur le territoire et partage de la valeur

Recurrent Energy fait le point sur les retombées du projet sur le territoire ainsi que les mécanismes de partage de la valeur envisageables par la société.

Ainsi, les conditions de financement participatif, soutien à des projets locaux, prise de capital et d'autoconsommation collective sont évoqués.

La Communauté de communes rappelle sa récente prise de position sur l'agrivoltaïsme, son souhait d'orienter son soutien vers des projets citoyens, aux retombées locales, dans des zones aux faibles enjeux environnementaux et paysagers. Un projet de charte est en cours.

Recurrent Energy exprime sa volonté de dialogue, tout en rappelant la nécessité d'un équilibre économique des projets. La société est ouverte à échanger sur les possibilités d'autoconsommation collective et de prise de capital pour le projet photovoltaïque au sol sur les parcelles municipales. Ce projet se trouve approprié pour une gouvernance partagée et une redistribution locale de l'énergie produite.

La discussion est constructive entre les participants. La Communauté de communes évoque également le sujet de la répartition des loyers qui pourraient être sur toute la zone d'étude des projets afin de rassembler davantage, dans un système coopératif.

Un point d'étape est fait sur les avancées des projets agrivoltaïques concernant les communes de Nonac, Deviat et Saint-Martial.

## Clôture

Le maire de Courgeac conclut en saluant la démarche proactive de Recurrent Energy. Il souligne le caractère non obligatoire mais très apprécié de la permanence publique tenue en amont. Il remercie également M. Fechtmann pour son engagement personnel dans ce projet structurant pour le territoire.

Recurrent Energy remercie les participants pour leur présence à ce comité de projet.

## Annexe 1 : Courrier d'invitation au comité de projet agrivoltaïque de Courgeac

Courrier envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception aux destinataires suivants :

- Mairie de Courgeac
- Mairie de Nonac
- Communauté de communes Lavalette Tude Dronne
- Mairie de Motmoreau
- Mairie de Deviat
- Mairie de Saint-Martial

Votre interlocuteur :  
Lucas Omez  
07 50 28 28 81  
[Lucas.omez@recurrentenergy.com](mailto:Lucas.omez@recurrentenergy.com)

RECURRENT ENERGY FRANCE  
92013287500013 RCS PARIS  
3 Rue Saint-Georges  
75009 PARIS

**RECURRENT  
ENERGY**  
A subsidiary of Canadian Solar

Toulouse, le 12/05/2025

**Objet : Invitation à rejoindre le comité de projet pour le projet agrivoltaïque de « Courgeac »**

Madame, Monsieur,

Depuis 2024, **Recurrent Energy France** développe un projet agrivoltaïque sur la commune de Courgeac. Ayant mené toutes les études nécessaires au développement de ce projet, nous sommes désormais en mesure d'en finaliser la conception et prévoyons de déposer la demande de permis de construire en décembre 2025.

**Préalablement à ce dépôt, vous êtes convié au comité du projet agrivoltaïque de « Courgeac » qui se tiendra à la date suivante :**

**Le 10 juin 2025, à 20h  
À la Mairie de Courgeac, 304 route du Maréchal-Ferrant, 16190.**

Cette réunion permettra d'échanger sur la faisabilité du projet ainsi que sur les conditions de son intégration dans le territoire.

En effet, afin d'assurer la participation active des parties prenantes locales et institutionnelles, nous avons initié dès février 2024 une démarche de concertation, qui s'est traduite par des rencontres régulières avec les élus des communes concernées ainsi qu'avec les acteurs locaux tels que les organismes agricoles et les services départementaux. Le partage d'information et la transparence sont au cœur de notre approche.

Dans ce cadre, et conformément à la loi du 10 mars 2023 visant à l'accélération de la production des énergies renouvelables, nous souhaitons impliquer pleinement les acteurs locaux dans le développement de ce projet. Cette loi, qui demande notamment aux communes de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables, est complétée par le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la tenue d'un « comité de projet » pour les projets d'énergie renouvelable d'une puissance supérieure à 2,5 MW situés hors de ces zones d'accélération. À ce jour, le processus de définition des zones d'accélération n'étant toujours pas terminé, tous les projets doivent tenir un comité de projet.

Conformément à l'article R211-7 du Code de l'énergie, les parties suivantes sont donc conviées à participer au comité du projet agrivoltaïque de « Courgeac » :

- Le porteur de projet ;
- Un représentant de chaque commune d'implantation ;
- Un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres ;
- Un représentant des communes limitrophes des communes d'implantation.

**À ce titre, nous vous invitons à désigner un de vos représentants pour rejoindre ce comité de projet.**

Par ailleurs, conformément à l'article R211-8, d'autres participants peuvent être invités aux réunions du comité à la demande de l'un de ses membres, tels que :

- Le préfet ou son représentant ;
- Un représentant des gestionnaires de réseau public de distribution ou de transport d'énergie concernés ;
- Toute autre partie intéressée.

Nous vous prions de bien vouloir nous confirmer votre participation ou celle de votre représentant par mail à l'adresse suivante : [lucas.omez@recurrentenergy.com](mailto:lucas.omez@recurrentenergy.com) ou par téléphone au 07 50 28 28 81.

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

## RECURRENT ENERGY FRANCE

Antoine Chappert  
Directeur Général

*Antoine Chappert*

Lucas Omez  
Chef de projet

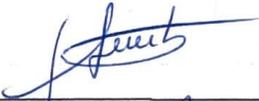
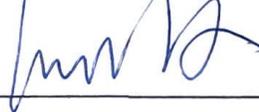


## Feuille d'émargement - Comite de projet agrivoltaïque de Courceac

Lieu : Mairie de Courceac 304 route de Maréchal-Ferrant 16190 Courceac

Date : 10/06/2025

Heure : 20h

N°	Nom & Prénom	Structure / Fonction	Signature
1	Piot Sébastien	Maire	
2	GALTERAUD Fernand	Adjoint	
3	FELHSMANN OLIVER	PORTEUR	
4	NEWARD Amélie	CE LTD Chargée Mission	
5	SERVANT J François	Maire de DEVIOT	
6	Pascal BELMECH	1er Adjoint de Nonac	
7	CAUTION Julien	Président	
8			
9			
10			
11			